

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 10-16226 / 112020  
DePuy Motion Sàrl, 2400 Le Locle  
production département: CNC, polissage et anodisation.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 10-16217 / 101692  
Pressor SA, 2800 Delémont  
impression et expédition du quotidien Le Démocrate.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H, 2 F  
30.06.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 10-16216 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR  
production Tetra Recart  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H  
01.12.2008–30.11.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 avril 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail